

DEPARTEMENT DE L'YONNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<p>Le vingt-huit mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.</p>
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. BURGRAF Roland, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, Mme ROYER Maryse, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme HUGEROT Maryvonne, <i>Argentenay</i> : Mme TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MACKAIE Michel, <i>Bernouil</i> : M. PICARD Bruno, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. BOLLENOT Jean-Louis, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. GALAUD Jean-Claude, M. MOULINIER Laurent, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M. COQUILLE Eric, <i>Pinelles</i> : M. ZANCONATO Eric, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Ravières</i> : M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : Mme MUNIER Françoise, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. GILBERT Jacques, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : M. BAYOL Jacques, <i>Tanlay</i> : M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHÉ Elisabeth, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, M. CLEMENT Bernard, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme GOUMAZ Delphine, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. LENOIR Pascal, M. SERIN Mickail, <i>Tronchoy</i> : M. TRIBUT Jacques, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 58 - Absent(s) : 6 - Pouvoir(s) : 11 - Votants : 69 	<p>Excusés : <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Tanlay</i> : M. BOURNIER Edmond, <i>Tonnerre</i> : M. HARDY Raymond, Mme LAPERT Justine.</p>
<p>Délibération n° 29-2017</p>	<p>Excusés avant donné pouvoir : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Molosmes</i> : Mme FERLET Anne-Marie, <i>Tonnerre</i> : Mme BERRY Véronique, Mme DUFIT Sophie, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude, M. ROBERT Christian, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Villon</i> : M. BAUDOIN Didier, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.</p> <p>Secrétaire de séance : M. FLEURY François.</p> <p>Date de convocation : 22 mars 2017.</p>

Objet :

**ADMINISTRATION
GENERALE –
INVESTISSEMENTS
COMMUNAUTAIRES**

*Construction d'un
établissement
d'enseignement culturel et
de loisirs et demandes de
subventions*

La Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" envisage de construire un nouvel équipement pour accueillir les activités du conservatoire de musique et de danse mais également, dans une optique de mutualisation, un établissement dédié à l'enfance-jeunesse.

Considérant l'échéance au 31.12.2017 du bail emphytéotique portant sur le bien abritant actuellement le Conservatoire de Tonnerre et l'absence de bâtiment moderne pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Tonnerre.

Considérant les projets présentés dans le cadre du Contrat de ruralité et l'opportunité de mutualiser les espaces créés et les équipements, si possible, pour réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement, tout en recherchant l'amélioration de la qualité de service,

Considérant le coût d'acquisition du bien actuellement occupé par le Conservatoire de Tonnerre et les limites de développement liées au site,

Considérant les études livrées par :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170328-29-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017

Publication : 11/04/2017

- l'Agence Technique Départementale (ATD) sur la réhabilitation du bien actuellement occupé par le Conservatoire, chiffrée à 1,6 M€ hors acquisition immobilière pour un établissement ne pouvant accueillir que l'enseignement de la musique,
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 89) sur l'éventualité d'une construction neuve, envisagée potentiellement sur le site du Collège A. Minard de Tonnerre, portant sur un total de 2,50 M€, pour un établissement qui accueillerait l'enseignement de la musique et de la danse, mais aussi un accueil de loisirs sans hébergement, avec des espaces mutualisés,

Considérant le caractère conséquent et stratégique du projet, et la nécessité de réaliser une étude de programmation en 2017,

Considérant la nécessité d'anticiper toutes les conclusions potentielles de l'étude de programmation et de prévoir, s'il y a lieu, l'acquisition d'une parcelle et le règlement de frais de maîtrise d'œuvre dès cet exercice,

Considérant la nécessité de maintenir l'activité d'enseignement de la musique et de la danse dans les meilleures conditions possibles pour les usagers et les agents pendant cette phase d'étude et pendant les travaux qui suivront,

Considérant dès lors l'intérêt pour toutes les parties en présence d'occuper moyennant rétribution le site actuel du Conservatoire de musique de Tonnerre à l'issue du bail emphytéotique en cours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	54	pour
	3	contre
	12	abstentions

AUTORISE la présidente à :

- consulter des prestataires pour la réalisation de l'étude de programmation, en prévoyant, le cas échéant, en tranche conditionnelle, le suivi de la maîtrise d'œuvre en cas d'organisation d'un concours d'architecte,
- consulter, s'il y a lieu, à l'issue de l'étude de programmation, des prestataires pour la maîtrise d'œuvre,
- solliciter l'Europe, le Conseil Régional, l'Etat (au titre de la DETR et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local notamment), le Conseil Départemental ainsi que les parlementaires s'il y a lieu, afin de participer au financement du projet,
- engager, selon les conclusions de l'étude de programmation, la prospection et la négociation en vue de l'acquisition d'un terrain et/ou bien immobilier permettant l'accueil des établissements et activités projetés,
- conclure une convention d'occupation précaire avec l'association propriétaire du site actuellement exploité pour le Conservatoire de Tonnerre, selon des termes librement négociés et moyennant une indemnisation de 1 200 € par mois, convention qui entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2018,
- engager toute procédure et signer toute pièce afférente.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170328-29-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017
Publication : 11/04/2017